

Décision

Générale

colonial

Décision n° 31-268-1919 Congé.

n° 31-268-1919

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 février 1919

Numéro JO

n° 268 du 28/02/1919

Date du numéro

28 février 1919

TEXTE INTÉGRAL

Un congé pee examen, dont la durée ne pourra excéder cinq mois à compter du débarquement Marseille, et un passage pour la France sont accordés à M. Salel, Receveur de l'enregistrement de 4e classe.